

Communication

au Conseil départemental

Séance du lundi 15 décembre
2025

N° CD-2025-5-8-6

RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE -SEM ET SPL- DONT LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE EST ACTIONNAIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU les articles L1524-5 et D1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le débat en séance plénière du 15 décembre 2025,

- Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative à la situation financière des sociétés d'économie mixte - Alsabail, Alsace Habitat, SERS, CITIVIA-SEM, Maison du Territoire et de la société publique locale, CITIVIA-SPL, dont la Collectivité européenne d'Alsace est actionnaire.

.

Acte est donné à l'unanimité

19 non-participations :

Yves SUBLON, Président de ALSABAIL

Pierre BIHL, Lara MILLION, Catherine GRAEF-ECKERT, Pascale PFEIFFER et Sébastien ZAEGEL, membres du CA au sein d'ALSABAIL

Etienne WOLF, Président de Alsace Habitat

André ERBS, Chantal JEANPERT, Pascale PFEIFFER, Nathalie KALTENBACH, Michèle ESCHLIMANN, Jean-Louis HOERLE, Serge OEHLER et Sébastien ZAEGEL, membres du CA au sein de Alsace Habitat

Lara MILLION, Marc MUNCK et Jean-Luc SCHILDKNECHT, membres du CA au sein de la SEM Maison du Territoire

Michèle ESCHLIMANN, André ERBS, Lara MILLION et Jean-Philippe MAURER, membres du CA au sein de la SERS

Lara MILLION, Présidente de CITIVIA SEM et membre du CA au sein de CITIVIA SPL

Jean-Luc SCHILDKNECHT, Pierre VOGT, Marc MUNCK, membres du CA au sein de CITIVIA SEM